

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

1. Eléments de contexte

S'agissant du contexte international, national et local ainsi que des principales mesures prévues par la Loi de Finances pour 2024, celles-ci ont été détaillées dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2024, disponible sur le site internet de la Ville de La Madeleine.

Comme les années précédentes, ce budget prend en compte les résultats issus du compte administratif mais intervient avant la notification des dotations de l'Etat.

2. Priorités du budget

Les principales orientations du budget 2024 sont de :

- Continuer à faire face aux crises avec la confirmation des trois boucliers madeleinois en faveur des habitants à travers le bouclier énergétique, le bouclier solidaire et le bouclier de Préservation de la Ressource en EAU (PREAU),
- Poursuivre l'édification du « Carré Magique Ecologique »,
- Agir concrètement en faveur de la transition écologique,
- Enrichir et entretenir le cadre de vie et le patrimoine madeleinois,
- Porter une attention forte à l'enfance et à la jeunesse,
- Maintenir la mobilisation municipale en matière de sécurité et de protection des biens et des personnes,
- Epanouir le « vivre ensemble » madeleinois dans des lieux et des moments,
- Faire vivre les partenariats,
- Cultiver des temps d'écoute et d'échanges avec les habitants,
- Conserver une gestion rigoureuse des deniers publics et une fiscalité modérée.

3. Ressources et charges des deux sections du budget

| Section de fonctionnement | | |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | BP 2023 | BP 2024 |
| Recettes | + 25 275 622,00 | + 26 501 504,00 |
| Résultat Fonctionnement reporté | + 6 160 017,12 | + 8 708 001,71 |
| Dépenses | - 25 214 569,00 | - 26 026 487,47 |
| Excédent de fonctionnement | + 6 221 070,12 | + 9 183 018,24 |

| Section d'investissement | | |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------|
| | BP 2023 | BP 2024 |
| Recettes | + 3 658 404,00 | + 4 914 619,00 |
| Restes à réaliser | + 1 186 021,06 | + 430 977,14 |
| Solde Investissement reporté (001) | + 19 524 396,74 | + 13 408 105,09 |
| Total recettes investissement | + 24 368 821,80 | + 18 753 701,23 |
| Dépenses | - 11 977 832,55 | - 11 892 868,00 |
| Restes à réaliser | - 2 043 429,30 | - 866 477,36 |
| Total dépenses investissement | - 14 021 261,85 | - 12 759 345,36 |
| Excédent d'investissement | + 10 347 559,95 | + 5 994 355,87 |

4. Niveau de l'épargne

| | BP 2023 | BP 2024 |
|-----------|----------------|----------------|
| CAF Brute | + 1 553 325,00 | + 1 845 396,53 |
| CAF Nette | + 1 000 842,75 | + 1 313 396,53 |

5. Niveau d'endettement

A La Madeleine, au 1^{er} janvier 2024, l'annuité totale à payer, hors nouvel emprunt, se monte à 605.176,81 € (73.369,67 € d'intérêts et 531.807,14 € de remboursement de capital) contre 637.917,88 € au 01/01/2023.

Le capital restant dû se situe, au 1^{er} janvier 2024, à 3.881.760,97 euros (soit 171 euros par habitant¹) contre 4.434.243,22 euros au 1^{er} janvier 2023.

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû se situerait à 3.349.953,83 euros (soit 148 euros par habitant), à comparer aux 1.006 euros² par habitant de la moyenne de l'encours des communes de la même strate que La Madeleine.

La Ville a une structuration de la dette uniquement en taux fixe, qui n'a aucun caractère toxique et est cotée A-1 selon la charte Gissler.

Tableaux des risques de la Charte Gissler :

| Indices sous-jacents | | Structures | |
|----------------------|---|------------|---|
| 1 | Indices zone euro | A | Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) |
| 2 | Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices | B | Barrière simple. Pas d'effet de levier |
| 3 | Ecarts d'indices zone euro | C | Option d'échange (swap) |

¹ sur la base de la population totale INSEE 2024 : 22.665 habitants

² Données 2022

| | | | |
|---|--|---|--|
| 4 | Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro | D | Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 3 capé |
| 5 | Ecart d'indices hors zone euro | E | Multiplicateur jusqu'à 5 |

6. Niveau des taux d'imposition

La Municipalité avait posé comme principe de maintenir pendant la durée du mandat 2020-2026 les taux de la fiscalité directe locale à leur niveau de l'année 2013. Cependant, pour 2022, au regard des effets exceptionnels de l'inflation sur la revalorisation des bases fiscales, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été ajusté en le diminuant d'un point et a été fixé à 43,23 % au lieu de 44,23 %. Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties a été quant à lui maintenu à 13,66 %.

Pour 2024, la Municipalité maintient d'une part le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à son taux abaissé de 2022, soit un taux de 43,23 % et d'autre part le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 13,66 %.

7. Principaux ratios

| | BP 2024 | Moy Nationale de la strate 2022 |
|---|------------|---------------------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement/population | 1 086,54 € | 1 299 € |
| Recettes réelles de fonctionnement/population | 1 167,96 € | 1 494 € |
| Dépenses d'équipement brut/population | 536,13 € | 344 € |
| Encours de dette/population | 171,27 € | 1 006 € |
| DGF/population | 75,01 € | 198 € |
| Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement | 60,05 % | 61,60 % |
| Dép.de fonct.et remb. Dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement | 95,04 % | 93,60 % |
| Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement | 45,90 % | 23,10 % |
| Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement | 14,66 % | 67,40 % |
| Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement | 6,97 % | |

8. Charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

| Budget total 2023 | Prévision BP 2024 |
|-------------------|-------------------|
| 13 965 837 € | 14 787 653 € |